

# Fiche pratique : passer au très haut débit en 5 étapes

## 1 Je vérifie si je suis concerné par la fermeture du réseau cuivre

- J'identifie le type de connexion internet et téléphonique dont je dispose, grâce à ma facture, à mon contrat.
- Mon contrat ou mes factures mentionnent l'ADSL ou le RTC. Cela signifie donc que j'utilise une box internet (téléphonie fixe) branchée via une prise en T.
- J'identifie les autres équipements qui pourraient dépendre du réseau cuivre, par exemple une téléalarme ou une téléassistance.
- Je peux également contacter mon opérateur pour m'en assurer.

## 2 Je me renseigne sur la date de fermeture du cuivre

J'entre le nom de la commune où se situe mon logement sur le site [TresHautDebit.gouv.fr](https://TresHautDebit.gouv.fr) en tapant l'adresse dans mon navigateur ou en scannant le QR code suivant.



## 3 Je vérifie mon éligibilité à la fibre optique

- Je me rends sur le site Ma Connexion Internet : <https://maconnexioninternet.arcep.fr>. Je renseigne mon adresse postale. Je clique sur le point correspondant à l'adresse de mon logement.

Si des offres fibre sont disponibles (point bleu foncé), elles seront indiquées.

Si aucune offre fibre n'est mentionnée, mon adresse n'est pas encore éligible à la fibre. Pas d'inquiétude, le réseau cuivre ne pourra fermer qu'une fois les déploiements terminés dans la commune !

- Si je ne suis pas éligible à la fibre optique, je peux bénéficier, **sous conditions**, d'un financement de l'Etat pour m'équiper d'une solution très haut débit par satellite ou 4G fixe grâce au dispositif « Cohésion numérique des territoires ». Pour en savoir plus sur le dispositif et les offres disponibles sur mon territoire, je me rends sur le site de l'**Agence nationale de la cohésion des territoires**.

## 4 Je choisis un opérateur et j'anticipe la migration

- Je suis libre de contacter mon opérateur ou celui de mon choix, je fais jouer la concurrence.
- Des travaux sont parfois nécessaires ! Si mon choix s'est porté sur la fibre optique, des travaux sur ma propriété peuvent être nécessaires pour me raccorder au réseau. Ces travaux sont pris en charge par les opérateurs, sauf situations exceptionnelles, mais ils peuvent prendre du temps, d'où la nécessité d'anticiper la migration.
- Les opérateurs peuvent être très occupés à mesure que la date d'arrêt de services approche ! Même si ma commune n'est pas encore concernée par la fermeture du réseau cuivre, il est nécessaire d'anticiper la migration. À mesure que la fermeture approche, le délai de raccordement est susceptible de s'allonger.

## 5 Une fois le raccordement réalisé je profite des nouvelles possibilités offertes par ma connexion Très Haut Débit !